

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE REVIGNY SUR ORNAIN  
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
ARRONDISSEMENT DE BAR LE DUC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
DU 4 MARS 2026**

**N°CC2026/017 : BUDGET DES SERVICES GÉNÉRAUX  
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION AU TITRE DE 2026**

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars à dix-neuf heure, le Conseil de Communauté du Pays de Revigny s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil de la Maison Communautaire des Services au Public de la COPARY à Revigny-sur-Ornain, après convocation légale en date du vingt-cinq février deux mille vingt-six, sous la présidence de Anne ROUSSEL, Présidente.

Nombre de délégués : 32  
Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de présents : 23  
Nombre de votants : 24

**Etaient présents :**

**Membres titulaires :**

M. Guy PREVOT [Andernay], M. Gérard RAFFNER [Brabant-le-Roi], MM Sébastien ARNICOT, François CLAUSSE [Contrisson], MM Julian FOUREAUX, Pierre LIOGIER [Laheycourt], MM Eric BOUSSELIN, Didier LAURENT [Laimont], M. Stéphane SIMON [Mognéville], M. Michel BASSET [Nettancourt], M. Christophe MAGINOT [Neuville-sur-Ornain], M. Mathieu KIMENAU [Noyers-Auzécourt], Mme Anne ROUSSEL [Remennecourt], MM Pierre BURGAIN, Philippe CHAUDET, Mmes Florence GUILLAUME, Laurence LESSER-MOUROT, MM Clément MENUISIER, Yves MILLON, Jean-Luc PONCIN [Revigny-sur-Ornain], Mme Caroline MONVOISIN [Sommeilles], M. Roger COLLIGNON [Vassincourt], Mme Sandy SAVOUROUX [Villers-aux-Vents]

**Membres suppléants :**

/

**Étaient excusés :**

Mme Virginie DANIEL [Contrisson], M. Daniel POIRSON [Couvonges], M. Richard SIRI [Mognéville] donne pouvoir à M. Stéphane SIMON, Mme Marion PARISOT [Neuville-sur-Ornain], M. Christian MICHEL [Rancourt-sur-Ornain], Mmes Anita COQUIN-IBNEHAMOU, Laure COSTE, M. Jean-Marie LE NABEC, Mme Virginie SANTARINI GUIRLINGER [Revigny-sur-Ornain]

**Assistaient également :** Mmes Stéphanie LINARD, Aurélie VARINOT, M. Morgan FONTAINE

Il a été procédé conformément à l'article L-2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil de Communauté. **Monsieur Jean-Luc PONCIN** ayant obtenu la majorité des suffrages est désigné pour remplir la fonction de secrétaire qu'il accepte.

Vu le Code Général des Impôts,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la Loi de Finances pour 2025,

Aux termes de ses débats et du vote à l'unanimité qui a suivi,

**Le Conseil de Communauté décide :**

- ≈ de fixer le taux d'imposition intercommunal au titre de la Cotisation Foncière des Entreprises pour l'exercice 2026 à son niveau 2025, soit 19,94%,
- ≈ de fixer le taux d'imposition intercommunal au titre de la Taxe sur le Foncier Non Bâti pour l'exercice 2026 à son niveau 2025, soit 1,41%,
- ≈ de fixer le taux d'imposition intercommunal au titre de la Taxe d'Habitation Additionnelle pour l'exercice 2026 à son niveau 2025, soit 11,46%,
- ≈ de donner tout pouvoir à la Présidente pour la notification et la mise en œuvre de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Présidente,  
Anne ROUSSEL

Date de signature : 5 mars 2026